

Conditions Générales de Vente

Dernière date de mise à jour : le 07/10/2022

Article 1 : Définition

- Client : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès d'Osons +.
- Formation inter-organisations : Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux et chez nos partenaires.
- Formation intra-organisation : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client.
- L'organisme de formation est la société Osons +, immatriculée sous le numéro RCS 910 203 363 au tribunal de commerce de Bordeaux et dont le siège est domicilié au 2 rue Marc Sangnier, 33130 Bègles.

Article 2 : Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente (CGV). Ces CGV prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

Article 3 : Documents contractuels

Osons + fait parvenir au client, en double exemplaires, une convention de formation professionnelle continue ou, le cas échéant un contrat de formation, tel que prévu par la loi ainsi que les conditions générales de vente.

Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Osons + un exemplaire de ces documents signé et portant son cachet commercial ou sa signature.

Une attestation de formation est adressée à chaque stagiaire après chaque formation.

Article 4 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature de la convention de formation, ou du contrat de formation, le stagiaire ou l'entreprise a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire ou de l'entreprise.

Article 5 : Facturation et règlements

Les règlements sont effectués par chèque ou par virement à réception de la facture.

Toute formation commencée est due en entier.

L'acceptation d'Osons + étant conditionnée par le règlement d'un acompte de 30%, Osons + se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que l'acompte n'aura pas été réglé.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Osons + se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours.

Article 6 : Règlement par un OPCA

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer sur son bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, la différence restera à la charge du client.

Si Osons + n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Article 7 : Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à Osons + sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Osons + pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer

N° de Siret :

38 Quai du Président Wilson, 33130 Bègles

les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 8 : Condition d'annulation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour les Stages Inter-organisations :
 - Pour toute annulation, moins de 15 jours avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
 - Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 30 jours calendaires et au moins 15 jours calendaires avant la session de formation, 60% du montant de la formation sera facturée par Osons + à ce dernier.

- Pour les formations intra-organisation :
 - Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 30 jours calendaires et au moins 21 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par Osons + à ce dernier.
 - Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par Osons + à ce dernier.

Osons + se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session en cas de nombre de participants insuffisant.

Une autre date de session ou un autre stage vous seront proposés le cas échéant. En cas d'annulation des prestations alimentaires et quelle qu'en soit la cause, Osons + conservera l'intégralité des sommes perçues.

Article 9 : Conservation de données

Osons + vous informe qu'il conservera les données à caractère professionnel que vous lui transmettez à des fins de gestion interne et en vue de vous transmettre des informations sur la formation que vous avez suivie et de vous informer sur les différentes manifestations susceptibles de vous intéresser dans le cadre de votre vie professionnelle.

Vous disposez toutefois d'un droit d'opposition, de rectification et de retrait vis-à-vis de ces données que vous pouvez exercer à l'adresse indiquée en en tête des présentes.

Article 10 : Confidentialité

Les informations transmises et/ou échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet de divulgation à des tiers.

N° de Siret :

38 Quai du Président Wilson, 33130 Bègles

Article 11 : Droit applicable - Attribution de compétences

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Osons + à l'occasion de l'exécution du Contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Article 12 : Règles applicable

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, et ce y compris des règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Chaque stagiaire devra aussi se conformer aux règles de sécurité des différents sites d'accueil.

Article 13 : Règlement intérieur

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur transmis le premier jour de la formation.

Article 14 : Responsabilité

Le prestataire exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans l'hypothèse où la responsabilité du prestataire serait engagée, cette responsabilité serait limitée aux dommages directs – à l'exclusion de tous dommages indirects – et plafonnée au montant des droits effectivement payés au titre de ladite manifestation. En outre, eu égard aux spécificités liées à notre domaine de formation, le programme prévu sera susceptible d'être adapté et aucun dédommagement ne sera dû.